

4.00 crédits

30.0 h

Q2

**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Dechamps Marie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours étudie, d'après un enseignement qui mêle l'exposé magistral et la résolution de cas pratiques, dans une formule qui se veut interactive : I. PARTIE GENERALE 1°. Le problème du droit international privé ; 2°. Les sources du droit international privé notarial ; 3°. Le notaire dans les relations internationales ; 4°. La méthodologie du rattachement. II. PARTIE SPECIALE Les principales solutions de droit positif, et en particulier : DROIT FAMILIAL 1°. La capacité et la protection des incapables ; 2°. Le nom et les prénoms ; 3°. L'absence ; 4°. Le mariage et la relation de vie commune ; 5°. Le divorce et la séparation de corps ; 6°. La filiation ; 7°. Les obligations alimentaires ; 8°. Les régimes matrimoniaux ; 9°. Les successions. DROIT DES AFFAIRES 1°. Les biens, les obligations, les trusts ; 2°. Les personnes morales ; 3°. Le règlement collectif de l'insolvabilité.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Maîtriser et appliquer</p> <p>Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement.</p> <p>2.1. Avoir une connaissance actuelle et une maîtrise générale des principes, règles, théories, doctrines et jurisprudences donnant corps aux différentes branches du droit, en particulier le droit fiscal et le droit comptable, le droit international privé, le droit international public, le droit des sociétés, le droit patrimonial de la famille, le droit de la sécurité sociale et le droit des sûretés.</p> <p>2.2. Connaître et comprendre l'influence qu'ont certaines normes et institutions européennes et internationales sur ces différentes branches du droit.</p> <p>2.3. Connaître quelques traits essentiels de ces mêmes branches du droit à l'aune de quelques systèmes étrangers et maîtriser les techniques et les réflexes de recherche en droit comparé aux fins d'approfondir ces connaissances.</p> <p>2.4. Rechercher, lire et comprendre des documents juridiques écrits en néerlandais et en anglais. Être capable de suivre un cours universitaire dans une de ces langues.</p> <p>2.6. Être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p> <p>Expliquer et convaincre</p> <p>Passer aisément de la règle aux faits et inversement lors d'une discussion, communiquer de manière claire, précise, structurée et argumentée le fruit d'une recherche et le résultat d'une analyse juridiques et produire une étude juridique, dans le respect le plus absolu des règles gouvernant la production scientifique.</p> <p>3.1. Lors d'une discussion (colloque singulier, conversation collective, discours argumentatif, consultation écrite ou orale, etc.), être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p> <p>3.2. Exprimer à haute voix, de manière vivante, structurée et argumentée le contenu d'un savoir, le fruit d'une recherche ou le résultat d'une analyse juridique dans un français clair et précis dont le registre est adapté au contexte et aux qualités des interlocuteurs [exposé, entretien, conversation, plaidoyer, etc.] et être capable d'en faire de même, par écrit, dans le respect de l'échéance assignée.</p> <p>Réfléchir et participer</p> <p>Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange.</p> <p>4.2. Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle.</p> <p>4.3. Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.</p>

	<p>4.4. Faire fructifier l'ouverture résultant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un stage de pratique juridique et approfondir à cette occasion la capacité de contextualiser les normes, les institutions et les personnes appelées à les appliquer ; - soit du programme interdisciplinaire en création d'entreprise ; - soit d'un séjour d'échange ; - soit de cours dispensés en faculté par des professeurs étrangers. <p>S'interroger et s'impliquer</p> <p>S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.</p> <p>5.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.</p> <p>5.3. A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens.</p> <p>5.4. Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation.</p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>L'examen est écrit, à la session de juin ou de septembre. Il sera composé de questions théoriques mais il sera également demandé aux étudiants de résoudre un ou plusieurs cas pratiques.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'enseignement se donne au deuxième quadrimestre sous la forme de cours magistraux, selon l'horaire publié par la faculté de droit et de criminologie.</p> <p>Les cours magistraux se veulent interactifs, en étroit lien avec la pratique notariale rencontrée pendant le stage de pratique notariale qui fait partie du cursus d'enseignement.</p> <p>Attention : comme pour tous les cours du master de spécialisation en notariat, la présence active aux cours est indispensable.</p> <p>Dès lors, et conformément à la décision prise par la commission du master de spécialisation en notariat, le titulaire peut, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et des examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un étudiant qui n'aurait pas assisté en présentiel à au moins 80 % des cours, lors des sessions de juin ou de septembre.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours de droit international privé notarial s'adresse aux étudiants qui se destinent ou s'intéressent à la pratique notariale.</p> <p>Après avoir abordé une partie générale (dans laquelle sera revue la théorie générale des conflits de lois et de juridictions), une partie spéciale abordant principalement le droit des personnes protégées, le mariage et la cohabitation légale, le divorce et la séparation de corps, les régimes matrimoniaux et les successions, les donations et dans une moindre mesure les sociétés sera proposée aux étudiants.</p> <p>Le contenu du cours est révélé plus amplement par la présentation PowerPoint, disponible sur Moodle dans la semaine précédant le début du cours.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Le cours est appuyé par une présentation PowerPoint.</p>
<p>Autres infos</p>	<p>L'on se permet d'insister sur l'importance d'assister aux cours, et d'y avoir une présence et une participation active</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en notariat	NOTA2MC	4		